



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER N° DP 17306 23 00225
MISE EN LIGNE LE 15-09-2023

Demande du 31/03/2023
Adresse des travaux :
199 Avenue DE PONTAILLAC
17200 ROYAN

DESTINATAIRE

EURL ELITE SYNDIC IMMO
Monsieur METAYER Cédric
54 Rue Alsace Lorraine
17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 31/03/2023.

Par lettre du 27/04/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **DP04.** Merci de fournir un plan de la façade et de la toiture avant/après afin de comprendre l'articulation des éléments entre eux.
- **DP05.** Merci de fournir une coupe montrant les modalités d'exécution des travaux.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 27/07/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chargé de l'instruction des dossiers dans la SPR, n'a pas été consulté, en l'absence de documents.

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 04/09/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

